

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

*15 décembre 2015 - Bonneuil-en-France - 14h00
(Séance plénière n°6)*

Compte-rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'est réunie le mardi 15 décembre 2015, à 14h00, à Bonneuil-en-France (Val d'Oise), dans les locaux du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Les pièces suivantes avaient été envoyées avec la convocation :

- *Rapport de la phase « Tendances et scénarios » - Le socle stratégique et les 4 scénarios contrastés du SAGE*

Vingt-six (26) membres de la CLE ont assisté à cette séance. Neuf (9) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de Séance par Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE
- Phase Tendances & scénarios
 - ✓ Rappel de la démarche
 - ✓ Ce qu'il faut retenir du scénario sans SAGE (présenté lors de la CLE du 05 mai 2015)
 - ✓ Présentation du socle stratégique et des 4 scénarios contrastés : philosophie d'ensemble de chaque scénario
 - ✓ Comparaison des 4 scénarios en s'appuyant sur une analyse des atouts, faiblesses et risques
 - ✓ Présentation de l'analyse économique
- Poursuite du travail : Stratégie du SAGE et calendrier
- Rédaction des documents du SAGE – Lancement d'un appel d'offres
- Communication
 - ✓ Création du site Internet du SAGE
 - ✓ Compte Twitter du SAGE
- Programme d'action 2016 et orientations budgétaires

Etaients présents ou représentés :

| Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux | | | |
|---|---|----------------|-------------------|
| NOM | FONCTION | Présent | Représenté |
| Monsieur Michel ADAM | Adjoint au Maire de Dugny | | ✓ |
| Monsieur Belaïde BEDREDDINE | Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis – Direction de l’Eau et de l’Assainissement | ✓ | |
| Monsieur Germain BUCHET | Maire de Saint-Witz | | ✓ |
| Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN | Conseiller municipal de Domont | ✓ | |
| Monsieur Alain BOURGEOIS | Maire d’Ezanville | ✓ | |
| Madame Marie-Elisabeth CARMINATI | Conseillère communautaire de la communauté d’agglomération de la Vallée de Montmorency | ✓ | |
| Monsieur Francis DELATTRE | Sénateur-Maire de Franconville | | ✓ |
| Monsieur Daniel DESSE | Vice-Président du Conseil Départemental du Val d’Oise | ✓ | |
| Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT | Président du SIARE, Maire de Saint-Prix | ✓ | |
| Monsieur Didier GUÉVEL | Conseiller communautaire de la communauté d’agglomération Roissy Porte de France, Maire du Plessis-Gassot | ✓ | |
| Monsieur Mohamed HAKKOU | Adjoint au Maire de Gonesse | ✓ | |
| Monsieur Jean-Luc HERKAT | Vice-Président de la communauté d’agglomération Val de France, Maire de Bonneuil-en-France | ✓ | |
| Monsieur Jean-Jacques JENNÉ | Conseiller municipal délégué du Bourget | ✓ | |
| M. Christian LAGRANGE | Vice-Président de la Communauté d’agglomération Est ensemble | ✓ | |
| Monsieur Gilles MENAT | Adjoint au Maire de Baillet-en-France | ✓ | |
| Monsieur Guy MESSAGER | Président du SIAH Croult et Petit Rosne | ✓ | |
| Monsieur Sébastien MEURANT | Maire de Saint-Leu-la-Forêt | | ✓ |
| Monsieur Philippe SUEUR | Maire d’Enghien-les-Bains | | ✓ |
| Mme Nicole VALEANU | Vice-Présidente de la Communauté d’agglomération Terres de France | | ✓ |

| Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations | | | |
|--|---------------------------|----------------|-------------------|
| ENTITÉ | NOM | Présent | Représenté |
| Aéroport de Paris – Le Bourget | Monsieur Pascal BERNARD | ✓ | |
| ASSARS | Monsieur Daniel NENIN | ✓ | |
| Association Aulnay Environnement | Monsieur Christian BAUSON | ✓ | |

| | | | |
|---|------------------------------|---|---|
| Association Environnement 93 | Monsieur Robert HALIFAX | ✓ | |
| Association Val d'Oise Environnement | Madame Sylvie GARNIER | ✓ | |
| Centre Interrégional de la propriété forestière | Monsieur Etienne DE MAGNITOT | | ✓ |
| Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques | Monsieur Bernard BRETON | | ✓ |
| Fédération interdépartementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 75, 92, 93, 94 | Monsieur Jean-Noël HUETTE | ✓ | |
| SEDIF | Monsieur François HANET | | ✓ |
| SIAEP de la région Nord d'Ecouen | Monsieur Bernard BESANÇON | ✓ | |

| Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics | | | |
|--|-------------------------|---------|------------|
| ENTITÉ | NOM | Présent | Représenté |
| Agence de l'Eau Seine-Normandie | Madame Lydia PROUVÉ | ✓ | |
| ARS | Madame Astrid RÉVILLON | ✓ | |
| DDT du Val d'Oise | Monsieur Michel POLI | ✓ | |
| DRIEE Ile-de-France | Monsieur Bilel AFRIT | ✓ | |
| EPA Plaine de France | Madame Magali CASTEX | ✓ | |
| Préfecture du Val d'Oise | Madame Catherine GIRARD | ✓ | |

Etaient également présents :

Mme Charlotte BOUDET (CA Plaine commune), **M. Bernard BREUIL** (CD93 – DEA93), **M. Eric CHANAL** (SIAH), **Mme Gaëlle CHEVILLOTTE** (AScA), **Mme Juliette DELMAS** (SAGE Croult Enghien Vieille Mer), **M. Jérémie JEANNEAU** (AESN), **M. Christophe LANIER** (CA de la Vallée de Montmorency), **Mme Véronique LANIER** (CD93 – DEA93), **M. Dominique LEGUY** (ADAGE Environnement), **M. Nicolas LONDINSKY** (CA Est Ensemble), **Mme Amparo MARTAUD** (SIARE), **Mme Catherine MENNETRIER-VALETTE** (DDT95), **M. Jean-Baptiste NARCY** (AScA), **Mme Coline PESSEREAU** (Enghien-les-Bains), **M. Ronan QUILLIEN** (CD93 – DEA93)

Etaient excusés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Mme Kola ABELA (CA Plaine Commune), **M. Dominique BAILLY** (Vaujours), **M. Maurice CHEVIGNY** (CA du Paris), **M. Anthony DAGUET** (Aubervilliers), **M. Alain DURANDEAU** (Tremblay-en-France), **M. Jean-Paul FAUCONNET** (Rosny-sous-Bois), **M. Bertrand KERN** (EPTB Seine grands lacs), **Mme Anita MANDIGOU** (Goussainville), **M. Jacques RENAUD** (PNR Oise Pays de France), **Mme Bernadette VANDENABELLE** (CA de l'Aéroport du Bourget)

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Chambre départementale de commerce et d'industrie du Val d'Oise et des Yvelines

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Président de la CLE

Le Quorum de la moitié des membres étant atteint, la séance est ouverte à 14h35 par Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE, qui rappelle que *"cela fait déjà quelques années maintenant que cette Commission Locale de l'Eau (CLE) existe et que nous nous réunissons régulièrement pour élaborer ensemble notre futur SAGE.*

Ce travail collectif a déjà permis de dresser un état des lieux complet et de définir les enjeux de ce territoire. Chemin faisant, nous abordons aujourd'hui une phase plus stratégique qui va nous conduire à faire un choix. Un choix qui devra être cohérent, pragmatique et ambitieux. Un choix qui devra nous permettre de répondre avec justesse aux enjeux qui sont les nôtres.

Ce choix nous n'allons pas le faire aujourd'hui, mais nous aurons à le faire « demain », et pour cela il est important que nous prenions le temps de bien examiner l'ensemble des options qui s'offrent à nous.

Jean Baptiste NARCY et Gaëlle CHEVILLOTTE, du bureau d'étude ASca présenteront durant cette réunion ces options et les 4 scénarios stratégiques (dont le rapport de présentation a été transmis au préalable) qui ont été bâtis à partir du travail des commissions thématiques et du Bureau.

A l'issue de la réunion vous aurez le temps de prendre connaissance de ce rapport, d'analyser les 4 scénarios et de nous faire part de votre avis et vos remarques afin que, le moment venu, nous puissions choisir ensemble la direction dans laquelle nous souhaitons engager notre SAGE.

Ce SAGE n'aura de valeur que si nous le construisons tous ensemble. Je compte donc sur votre entière implication.

Quelques mots au sujet des réformes territoriales en cours.

Comme vous le savez tous, au 1^{er} janvier prochain la Métropole du Grand Paris sera officiellement créée, les communautés d'agglomération de Seine-Saint-Denis deviendront des établissements publics territoriaux et, dans le Val d'Oise, de nouvelles communautés d'agglomération vont naître. Ce changement de décor territorial induira des modifications de la composition de la CLE, ce qui n'est pas sans conséquences sur notre calendrier de travail. Je souhaite cependant que nous puissions continuer à travailler durant cette période, et notamment que les commissions thématiques puissent se réunir, afin que nous puissions entériner nos choix stratégiques avant fin 2016 et que nous démarrions la rédaction des documents du SAGE."

2- Phase « Tendances & scénarios »

Point présenté par Gaëlle CHEVILLOTTE et Jean-Baptiste NARCY (Bureau d'étude ASca)

Le diaporama diffusé lors de la réunion est joint au présent compte-rendu

Comme cela a été rappelé en introduction par le Président, cette présentation n'a pas pour objectif de déboucher sur un choix stratégique lors de la réunion mais de mettre en discussion les 4 scénarios stratégiques proposés afin d'en assurer une bonne compréhension et une bonne appropriation par tous.

En préambule il est rappelé la démarche d'ensemble de la phase « Tendances et scénarios » :

- Elaboration du **scénario « sans SAGE »** (ou scénario tendanciel). Ce document, présenté en CLE le 05 mai 2015, décrit l'évolution tendancielle du territoire sur la période 2015-2030 dans un contexte « sans SAGE » (c'est-à-dire sans effort supplémentaire de prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques et/ou de coordination entre les différentes politiques publiques) et analyse les conséquences de cette évolution sur les enjeux du SAGE révélés

dans le diagnostic. Ce scénario constitue un référentiel d'évaluation à long terme pour le SAGE.

- En s'appuyant sur les conclusions du scénario « sans SAGE » et sur le travail des commissions thématiques, des **scénarios contrastés thématiques** ont été élaborés. Ils permettent, pour chaque thème considéré, d'identifier le champ des possibles et de dégager différents éléments de stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en termes de moyens à engager (techniques, méthodologiques, organisationnels...).
- Une analyse transversale de ces scénarios contrastés thématiques a ainsi permis d'identifier le « **socle** » de la future stratégie du SAGE (les éléments – objectifs, actions, moyens – incontournables qui s'imposent à la stratégie du SAGE) et les **dimensions stratégiques** sur lesquelles sont fondés les scénarios. Chacune de ces dimensions stratégiques renvoie à 2 ou 3 options contrastées.
- Pour finir, l'examen de ces dimensions stratégiques (et de leurs options) par le Bureau de la CLE a permis de dégager 4 combinaisons d'options cohérentes à partir desquelles le groupement d'étude a formalisé les **4 scénarios stratégiques** proposés à la CLE.

SAGE La démarche d'ensemble de la phase tendances et scénarios
Croult • Enghien • Vieille Mer

- Établissement d'un « **décor territorial tendancier** » à partir des tendances révélées par le récit rétrospectif
- Scénario « **sans SAGE** »
 Quelles conséquences pour l' eau d' une évolution « tendancielle » du territoire, sans modifier la gestion actuelle ? => un scénario de référence pour la suite : faire mieux !
- Scénarios contrastés **thématiques**
 Pour chaque thème : quel champ des possibles ? Sur quoi a-t-on prisé ? Quelles options techniques, organisationnelles, institutionnelles, ... ?
- **Analyse transversale** : identification du « socle » et des Dimensions Stratégiques d' ensemble (DS)
 Le « socle » : quels éléments incontournables qui s'imposent à la stratégie du SAGE ? Quelles conséquences pour le SAGE ?
 Les « DS » : quels choix ouverts pour la CLE ? Quels contrastes entre stratégies ?
- Formalisation des **scénarios stratégiques du SAGE**

La présentation s'est articulée autour des 5 points suivants :

1. Rappel des principales conclusions du Scénario sans SAGE
2. Présentation succincte du « socle » du SAGE
3. Synthèse des « dimensions stratégiques » et des différentes options auxquelles elles renvoient
4. Présentation détaillée des 4 scénarios contrastés, suivie d'un **premier temps d'échange**
5. Analyse comparative des 4 scénarios (Atouts/faiblesses/risques et comparaison économique), suivie d'un **second temps d'échange**

Préalablement à la présentation des 4 scénarios contrastés, le Bureau d'étude rappelle l'ensemble des dimensions stratégiques et les options auxquelles elles renvoient, synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Synthèse des dimensions stratégiques du SAGE

| | Option 1 | Option 2 | Option 3 |
|--|---|--|---|
| DS1 : posture / am. du Territoire | Vigilance locale | Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT | - |
| DS2 : prise en charge milieu/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions | Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage | Planification spécifique par le SAGE | SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité) |
| DS3 : positionnement/ résistances-conflits | Médiation/facilitation | Partie prenante sur certains thèmes | |
| DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés | Accompagnement des aménageurs et propriétaires | Intervention en terrain privé | Maîtrise foncière |
| DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP | Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle) | Stratégie foncière/espaces prioritaires dans AAC | Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC |
| DS6 : Doctrine / réouvertures | Souci d'efficacité financière et technique | Axe emblématique de l'action du SAGE | - |
| DS7 : Approche pour le financement | Pas de nouveaux prélèvements locaux | Dispositifs de financements locaux | - |

Seuls les temps d'échange avec la salle sont retranscrits ci-après. Les éléments présentés par le Bureau d'étude se trouvent dans le diaporama.

1^{er} temps d'échange :

Le Président MESSAGER réagit à la notion d'Observatoire, présenté dans le socle stratégique comme un outil fondamental de suivi des actions, d'évaluation des politiques de l'eau conduites sur le territoire, de communication et de centre ressources. La présentation faite par le Bureau d'étude de cet observatoire permet de mieux en appréhender le rôle et de lever les doutes qui pourraient exister quant à son utilité. Monsieur MESSAGER insiste toutefois sur la nécessité d' "inventer" afin de développer des outils efficaces pour la mise en œuvre du SAGE. Il insiste également sur l'importance de susciter un intérêt générationnel autour du SAGE, notamment en s'appuyant sur les jeunes générations, et de mobiliser la société civile, notamment à travers les associations.

Monsieur MESSAGER rappelle que l'eau a perdu beaucoup d'espace au fil des décennies, cela a pris beaucoup de temps et le chemin pour redonner de la place à l'eau risque d'être aussi long, voire plus. D'où l'importance de mobiliser les jeunes générations.

Concernant le rôle et le positionnement futurs de la CLE, notamment à l'égard des projets du territoire, les scénarios proposent 2 approches contrastées, l'une prônant un positionnement neutre vis-à-vis des éventuel conflits et positionnant la CLE dans un rôle de médiateur/facilitateur (scénarios 1 et 4), l'autre approche plus engagée qui positionne clairement la CLE comme partie prenante dans certains dossiers afin de porter efficacement les objectifs du SAGE (scénarios 2 et 3). A cet égard,

Monsieur MESSAGER réaffirme la nécessité de faire de la CLE/SAGE un lieu de dialogue territorial qui ne soit pas un espace de manifestation et de revendication.

M. Ronan QUILLIEN (CD93/DEA93) s'interroge quant à la notion d'"efficacité" évoquée dans la première option de la dimension stratégique 6 (DS6- Quelle doctrine du SAGE en matière de réouverture de cours d'eau ?). En effet, dans cette 1^{ère} option la réouverture de rivière n'est pas affichée comme une priorité stratégique du SAGE (ce qui n'exclut pas de porter ce type de projet) qui adopte plus volontiers une logique technique (privilégier la reconquête de la qualité de l'eau avant ce type d'opération) dans un souci d'efficacité, notamment budgétaire. Ronan QUILLIEN souhaite que cette notion d'"efficacité budgétaire" soit clarifiée.

M. Jean-Baptiste NARCY précise que cette notion renvoie à un principe d'équilibre moyens/résultats. Si l'on considère les moyens financiers très importants nécessaires pour réouvrir une rivière au regard des résultats qui peuvent en découler, tant au niveau qualitatif qu'écologique, alors l'efficacité budgétaire et technique d'une telle opération est faible pour atteindre les objectifs fixés par la DCE.

A contrario, la 2^{de} option part du principe qu'au-delà des objectifs techniques, la réouverture de rivières s'entend également au travers d'objectifs sociaux. La réouverture de rivières prend ainsi un caractère politique : l'objectif de recréer du lien social à l'eau sert de locomotive pour atteindre des objectifs purement techniques (qualité de l'eau, milieux aquatiques).

La réouverture de rivière coûte très cher et a peu d'effet sur la qualité de l'eau (par rapport à d'autres actions), en revanche si les objectifs d'une telle opération sont multiples son efficacité en devient plus grande.

M. Jérémie JEANNEAU (AESN) confirme que la plurifonctionnalité est un enjeu essentiel de ce type d'opération qui permet, en remplissant plusieurs objectifs (bon état, gestion pluviale, cadre de vie, biodiversité...), de rationaliser les coûts. La plurifonctionnalité est donc un gage d'efficacité budgétaire.

Pour M. Ronan QUILLIEN (CD93/DEA93) le mobile 1^{er} d'un projet de réouverture de rivière n'est clairement pas l'atteinte du bon état fixé par la DCE. Par ailleurs, il n'y a pas non plus d'objectifs hydromorphologiques au titre de la DCE pour les cours d'eau du SAGE en raison de leur statut de masses d'eau fortement modifiées.

Mme Lydia PROUVE (AESN) complète en précisant que le statut de la Vieille Mer est difficile à établir. Par ailleurs, elle confirme que compte tenu du coût de tels projets (sur l'exemple de la Bièvre), l'agence de l'eau ne pourra pas tout financer.

M. Eric CHANAL (SIAH Croult et Petit Rosne) tient en premier lieu à féliciter le bureau d'étude pour la qualité du rapport et de la présentation.

Il s'interroge quant à la proposition faite dans le scénario 3 de mettre en place des appels à projets afin de mobiliser les acteurs locaux et de susciter des projets qui permettront de mettre en œuvre les objectifs du SAGE. Cette idée semble de prime abord séduisante, mais concrètement cet appel à projet ne risque-t-il pas de n'être approprié que par les acteurs classiques de l'eau et de l'assainissement ?

M. Jean-Baptiste NARCY (ASCA) concède que cette proposition sort un peu du cadre habituel et nécessite un accompagnement spécifique pour que tous les acteurs du territoire se saisissent pleinement de cet outil. C'est l'un des talons d'Achille des scénarios 3 et 4 qui reposent sur une approche subsidiaire et participative, et dépendent donc de la capacité à "démarcher" les acteurs de terrain, à susciter leur intérêt pour ce type de démarche et à accompagner les projets. En un mot ces scénarios reposent sur l'animation locale. Bien entendu, ce type de stratégie participative constitue une véritable rupture avec l'action publique classique dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et interroge donc sur sa pertinence et sa faisabilité. Le choix d'une telle stratégie serait en soi une évolution importante dans la manière d'incarner et de porter les politiques de l'eau sur le territoire, mais pose question quant à la manière de transformer concrètement l'essai.

Mme Gaëlle CHEVILLOTTE (AScA) précise que l'accompagnement est l'un des facteurs de réussite de ce type de démarche, comme l'enseignement d'autres appels à projets dont le bilan mitigé était le fait d'un manque d'accompagnement.

M. Daniel NENIN (ASSARS¹) reconnaît que les scénarios 3 et 4 sont séduisants, toutefois il lui semble que la population n'est pas forcément prête à ce type de démarche participative. Si les rivières ont été enterrées autrefois c'est parce qu'il y en avait besoin (rivières polluées, nuisances...). Les riverains ne comprennent pas nécessairement pourquoi aujourd'hui il faut rouvrir ces rivières. L'ASSARS milite pour la réouverture des rivières, mais craint qu'un SAGE participatif ne soit pas compris, car la population n'est pas prête. Pour commencer, il faut s'appuyer sur des exemples.

M. Belaïde BEDREDDINE (CD93) souligne que la réouverture de certains tronçons de cours d'eau sert justement à donner de la visibilité politique et technique à l'eau. S'il n'y a rien à voir il est difficile de mobiliser la population. Outre l'intérêt écologique, ces projets permettent de porter politiquement les autres opérations visant à remettre l'eau au cœur du territoire. En Seine-Saint-Denis, la réouverture de la Vieille Mer dans le parc de la Courneuve est possible car il y a de la place. Ce projet permet ainsi de porter politiquement la volonté d'intégrer l'eau dans les projets. Il faut être très vigilant à bien faire le lien avec les projets d'aménagement dès leur émergence, sinon il risque d'y avoir des "coups partis". Une fois les projets de ZAC ou de rénovation urbaine engagés il devient plus difficile d'envisager la réouverture d'un cours d'eau. Il est donc important de faire le lien avec l'ANRU.

Sans faire de choix aujourd'hui pour l'un des scénarios, M. Belaïde BEDREDDINE défend une vision militante du SAGE.

M. Jean-Luc HERKAT (Bonneuil-en-France) se demande si le SAGE ne risque pas d'être redondant avec le SRCE².

M. Jean-Baptiste NARCY (AScA) rappelle que le SRCE et le SAGE sont deux documents distincts et complémentaires. La stratégie du SAGE, loin d'être redondante avec le SRCE, permettra d'en renforcer la portée.

Mme Juliette DELMAS précise qu'au-delà des enjeux de continuité écologique, en particulier de continuité aquatique et humide, le SAGE porte également des objectifs plus larges en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, notamment en ce qui concerne la maîtrise des ruissellements, les risques d'inondation et la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire. Par ailleurs le SRCE se situe à une échelle intermédiaire entre le SDAGE et le SAGE, il ne définit pas de prescriptions à l'échelle de la parcelle mais identifie des enjeux de continuités écologiques et définit des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques sur une trame régionale. Le SAGE prend en compte le SRCE et précise les objectifs de restauration des continuités aquatiques sur son périmètre.

M. Daniel DESSE (CD95) insiste sur la nécessité de faire le lien entre le SAGE et le réchauffement climatique. Les pôles urbains sont des zones de forte émission de chaleur, or le fait de renaturer les villes, de rouvrir les rivières et de végétaliser leurs berges permet de créer des îlots de fraîcheur. L'adaptation de notre territoire au changement climatique peut donc apparaître comme un autre objectif pour la réouverture des cours d'eau.

M. Jean-Noëlle HUETTE ne comprend pas pourquoi seul le scénario 2 propose une stratégie incluant un volet maîtrise foncière, alors que beaucoup de terrains en bordure des cours d'eau sont privés ce qui limite fortement l'entretien et les projets de renaturation.

¹ Association sarcelloise de sauvegarde et d'aménagement des rivières et des sites

² Schéma régional de cohérence écologique

Concernant les objectifs liés à la réouverture d'un cours d'eau, il ne faut pas oublier la lutte contre les inondations lorsque le projet permet de restaurer les zones d'expansions des crues.

M. Jean-Pierre ENJALBERT (SIARE) s'interroge sur les implications des évolutions en cours liées à la réforme territoriale sur les scénarios exposés : cet aspect est-il bien pris en compte dans notre réflexion ? Par ailleurs, il estime que même s'il ne s'agit pas de trancher aujourd'hui les choix posés par les scénarios, de nouveaux prélèvements fiscaux (envisagés dans l'option 2 de la dernière dimension stratégique) seraient particulièrement malvenus dans le contexte actuel que connaissent les ménages. Il considère par ailleurs que seule une approche pragmatique, fondée sur l'expérimentation, est praticable, et se demande si le scénario 2, qui certes affiche ce principe, ne veut pas aller trop loin trop vite : il faut se fixer des objectifs raisonnables. Ne faut-il pas considérer de toute façon qu'il y aura un premier SAGE et que d'autres suivront plus tard, et choisir notre stratégie pour ce premier SAGE dans cette perspective ?

M. Guy MESSENGER partage l'idée que l'expérimentation est une démarche centrale pour convaincre, il cite en guise d'exemple la réouverture du petit Rosne à Sarcelles.

M. Nicolas LONDINSKY (CA Est ensemble) fait remarquer que la dimension stratégique 7, relative aux modalités de financement des actions promues par le SAGE, paraît assez binaire (*nota : l'option 1 propose de ne pas compter sur de nouveaux prélèvements locaux spécifiques au territoire du SAGE, mais à rechercher plutôt un meilleur taux de financement en sollicitant le soutien des acteurs institutionnels, l'option 2 consiste au contraire à envisager la mise en place d'un ou plusieurs dispositifs(s) de financement générés localement*). Aujourd'hui l'élaboration du SAGE est financée par les 3 maîtres d'ouvrages "historiques" (SIAH, SIARE, CD93) et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Demain, qui financera les actions nécessaires pour la mise en œuvre du SAGE et dont le coût est important ? La Loi MAPTAM introduit une taxe destinée à financer les actions liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, or aujourd'hui il subsiste beaucoup d'incertitudes quant à l'organisation de cette nouvelle compétence sur le territoire et sur les collectivités qui lèveront cette nouvelle taxe. Du fait de ces incertitudes cette taxe GEMAPI n'est pas évoquée dans les scénarios.

M. Jean-Baptiste NARCY (ASCA) confirme que, compte tenu du contexte actuel et des nombreuses incertitudes qui subsistent quant à la GEMAPI et la taxe associée, il était délicat d'évoquer cela dans les scénarios sans donner l'impression que la CLE portait un avis sur l'organisation de cette nouvelle compétence GEMAPI sur le territoire du SAGE, or ce n'est pas le rôle de ces scénarios et la CLE ne dispose pas aujourd'hui de cette légitimité. Indépendamment de la GEMAPI, il convient avant tout de fixer les objectifs stratégiques du SAGE.

Pour Mme Magali CASTEX (EPA Plaine de France), le Scénario 3 est très intéressant en raison de l'accompagnement qu'il propose, garant de la cohérence des actions et projets. Aujourd'hui, il existe une vraie dynamique autour de projets « verts » mettant en avant la réouverture de rivières. Cet engouement est positif mais les porteurs de projet rencontrent des difficultés à construire concrètement ce type d'opération. L'appel à projet (Sc. 3) ou l'appel à manifestation (Sc.4) permettent ainsi de filtrer les projets et de garantir un bon accompagnement technique.

Mme Amparo MARTAUD (SIARE) fait remarquer que ce qui manque aujourd'hui, et ce que doit apporter le SAGE, c'est une démarche. La situation fait que nous n'avons pas le temps d'attendre, notamment vis-à-vis de l'aménagement du territoire. Même si on choisit un SAGE raisonnable, il faut qu'il soit suffisamment ambitieux pour intervenir au bon moment et saisir les opportunités. Pour cela, le SAGE doit être un outil qui nous permette d'anticiper en identifiant et protégeant les zones stratégiques pour l'eau. Cette anticipation est nécessaire pour ne pas se faire déborder par l'aménagement du territoire. Ce caractère affirmé du SAGE n'empêche pas dans le même temps de procéder, dans la mise en œuvre, à une démarche progressive et fondée sur l'expérimentation.

En complément, M. Jean-Baptiste NARCY (ASCA) précise, au sujet des scénarios, que le scénario 2 propose une vraie stratégie de reconquête sur le long terme : on se donne des années pour atteindre une bonne qualité du milieu, il s'agit bien d'une approche progressive fondée sur l'expérimentation. Les scénarios 3 et 4, de par leur approche participative et subsidiaire, font craindre à certains

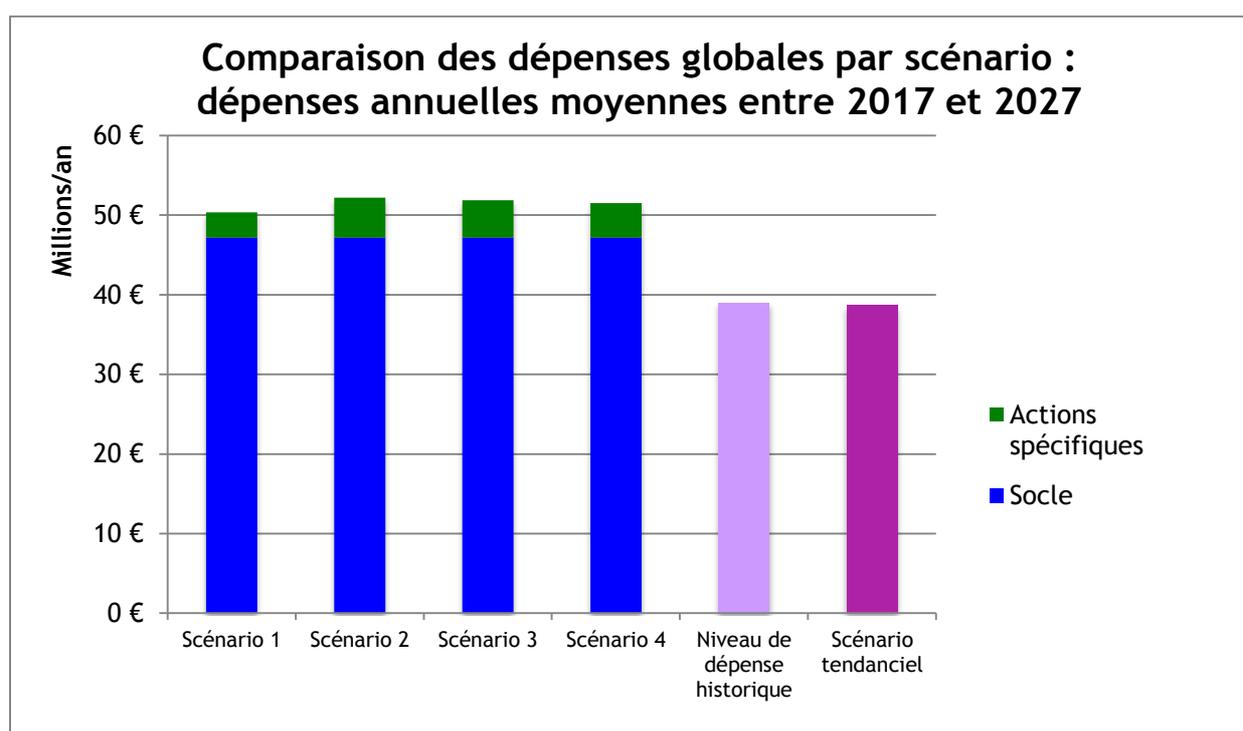
membres de la CLE un « départ arrêté » lié notamment à un manque de mobilisation des acteurs locaux. C'est justement la différence entre les scénarios 3 et 4 : le 4 fait le pari que cette mobilisation aura lieu si le SAGE se donne les moyens de l'accompagner (le SIAH, le SIARE et le CD93/DEA notamment permettront de catalyser les volontés locales et de faire remonter les projets, ce qui permettra d'amorcer la démarche), tandis que le 3 s'appuie sur la force de proposition et la capacité « militante » du SAGE pour la susciter de manière plus proactive : c'est l'offre politique qui crée la demande..

D'une manière générale, on sent dans les interventions un souhait de panacher les scénarios, mais la force de chaque scénario repose sur sa cohérence intrinsèque. On ne peut pas tout avoir sans perdre la cohérence qui fonde chaque scénario. En revanche, pour certaines dimensions stratégiques on peut envisager de faire évoluer quelque peu certains scénarios. Ainsi, comme l'évoquait M. HUETTE, on pourrait envisager une stratégie de maîtrise foncière dans les scénarios 2 et 4.

Il est important de préciser que, quel que soit le scénario, le petit cycle de l'eau reste géré par les acteurs en place avec une planification descendante.

D'une manière générale la stratégie du SAGE doit s'appréhender dans le temps long. Ainsi, on peut imaginer choisir dans un 1^{er} temps un scénario qui propose une approche plus pragmatique et réaliste, tout en anticipant la possibilité de faire évoluer le SAGE vers un autre scénario par la suite, à condition de s'assurer qu'une telle transition soit plausible.

Mme Gaëlle CHEVILLOTTE (AScA) présente l'analyse économique des scénarios. Cette analyse permet d'évaluer l'effort financier induit par chaque scénario au regard des dépenses historiques consacrées à la politique de l'eau sur le territoire et par rapport aux dépenses évaluées pour le scénario « sans SAGE ». Cette analyse est basée sur une liste d'actions qui incarnent les différents thèmes d'intervention. L'ensemble des hypothèses retenues pour mener cette évaluation économique est détaillé en annexe du rapport. L'évaluation économique est un exercice délicat qui vise avant tout à donner des ordres de grandeur. De cette analyse on peut notamment retenir que le socle stratégique, commun aux 4 scénarios, représente environ 90% du coût global des scénarios dont le montant est sensiblement le même pour les 4.



2^{ème} temps d'échange :

M. Guy MESSAGER fait remarquer que les dépenses liées aux 4 scénarios proposés s'élèvent environ à 50 millions d'euros par an, si l'on rapporte cette somme au nombre d'habitants du territoire du SAGE (environ 2 000 000 d'habitants) le coût du SAGE est 25 €/an/hab, soit environ 2€/mois/hab. Le poids des dépenses liées aux milieux aquatiques est souvent porté par les financeurs tels que l'Agence de l'Eau. On peut s'interroger sur le coût que les habitants sont prêts à supporter pour améliorer la qualité de ces milieux.

M. Jean-Pierre ENJALBERT (SIARE) souligne que cette somme de 2€/mois/hab ne semble pas excessive, toutefois si l'on considère l'ensemble des efforts financiers nécessaires pour mener les autres politiques du territoire (aménagement, routes, écoles...) l'addition monte vite, or de nombreux citoyens de ce territoire n'ont pas les moyens de porter ces dépenses supplémentaires quand leur budget mensuel est parfois à l'euro près.

M. Gilles MENAT (Baillet-en-France) fait remarquer que le remplacement des réseaux représente effectivement des budgets très importants, mais l'on sait aussi que ces coûts très élevés sont liés à la vétusté des réseaux (qui ont pour certains entre 50 et 60 ans) et au désengagement de certaines communes pour assurer régulièrement l'entretien et le remplacement de ces réseaux. Nous savons ce qui ne va pas mais nous ne nous donnons pour autant pas les moyens d'agir en conséquence, ce qui ne fait que dégrader un peu plus la situation et accentuer les dépenses nécessaires. Il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, d'expliquer aux habitants ce que représentent ces 2€/mois/hab.

M. Guy MESSAGER interpelle M. Daniel NENIN (ASSARS), en tant que responsable associatif, pour savoir si à leur niveau les associations rencontrent des difficultés pour lever leurs cotisations.

M. Daniel NENIN (ASSARS) confirme qu'il n'est pas toujours évident de financer l'action des associations. Toutefois cette situation s'améliore un peu pour l'ASSARS notamment grâce à la réouverture du Petit Rosne à Sarcelles qui contribue très largement à mettre en lumière l'action de l'association. L'ASSARS souhaiterait d'ailleurs que ce projet puisse continuer avec la réouverture d'un 3^{ème} tronçon. Ce type d'opération est très positif et on constate aujourd'hui que les riverains, bien que toujours un peu critiques, apprécient que le Petit Rosne soit à nouveau à ciel ouvert et ont plaisir à s'y promener.

2- Poursuite du travail : Stratégie du SAGE et calendrier

Mme Juliette DELMAS présente la suite du travail qui s'organisera de la manière suivante :

- Des **commissions thématiques** (février 2016) pour :
 - ✓ Partager les 4 scénarios
 - ✓ Construire une analyse comparative autour de chacun des enjeux relevant de chaque commission thématique pour éclairer le processus de choix de la CLE
- Intégration de l'analyse des Commissions thématiques
- Un **temps d'appropriation des scénarios dans les collectivités** : accompagnement possible par la cellule du SAGE/groupement
- Une **CLE pour choisir un scénario** : vote
- Finalisation de la stratégie du SAGE
- Sur la base de la stratégie choisie : l'élaboration des documents du SAGE (PAGD et règlement)

3. Rédaction des documents du SAGE – Lancement d'un appel d'offres

Il est rappelé que le SAGE, une fois approuvé par la Commission Locale de l'eau, fixera les dispositions et règles nécessaires pour assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau de notre territoire.

Le SAGE est composé de deux documents :

- Le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** qui fixe les objectifs stratégiques et spécifiques du SAGE en définissant les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques, et les moyens (techniques et financiers) à mettre en œuvre pour y parvenir. L'ensemble des décisions administratives dans le domaine de l'eau s'appliquant sur le territoire du SAGE doit être compatible avec le PAGD.
- Le **règlement** fixe quant à lui les règles pour la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD. Il définit notamment les priorités d'usage de la ressource en eau. Ces règles sont opposables à l'Administration et aux tiers. Les décisions prises dans le domaine de l'eau doivent être conformes avec les règles du SAGE.

Pour la rédaction de ces documents il est proposé aux membres de la CLE de valider le lancement d'un appel d'offre dont l'objet est le suivant :

- La rédaction des documents du SAGE et des documents associés : PAGD, règlement, rapport de présentation, évaluation environnementale
- La définition des outils de suivi du SAGE
- La relecture juridique des documents du SAGE
- L'accompagnement de la structure porteuse jusqu'à l'approbation du SAGE (appui pendant la phase de consultation, d'enquête publique et pour l'intégration des modifications aux documents du SAGE)

Tout au long de ces étapes, les acteurs locaux seront consultés. L'objectif final de la prestation étant d'aboutir à l'approbation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer en 2018.

Le montant estimé de cette étude est d'environ 150 000 à 200 000 euros TTC.

Afin de financer ces dépenses, la structure porteuse du SAGE (le SIAH) sollicitera l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Ile-de-France qui accompagnent financièrement l'élaboration des SAGE, notamment la rédaction des documents du SAGE par l'attribution d'aides à hauteur de 80% (50% pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 30% pour le Conseil régional). Le SIAH, le SIARE et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis financeront les 20% restants.

>> Les membres de la CLE valident à l'unanimité le lancement de cette étude.

4. Communication : création du site Internet et du compte Twitter du SAGE

Le site Internet du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a pour objectif de donner une information claire et complète sur la démarche d'élaboration du SAGE. Il s'agit de donner plus de visibilité à ce projet, et de mettre à disposition de tous les partenaires les informations nécessaires pour permettre une connaissance partagée des enjeux et une mobilisation de chacun.

Ce site, dont la réalisation a été confiée à l'Agence *Des mondes singuliers*, permettra notamment de décrire la démarche, les objectifs, le territoire concerné. Il permettra également de mettre à disposition les différents documents du SAGE (Compte-rendu, études, bilans, lettre d'actualité...), d'assurer une veille réglementaire, de mettre en lumière des projets. En outre, Internet offre l'opportunité de mettre en place des outils facilitant la concertation (forum de discussion, plateforme d'échange) et l'interactivité (cartes dynamiques...).

En complément de ce site Internet, le compte Twitter du SAGE (@sage-cevm.fr) sera créé. Cet outil permettra notamment :

- de promouvoir le site du SAGE, ses contenus, les actualités du SAGE, les évènements auxquels le SAGE est associé...
- de faire connaître le SAGE
- de construire et développer un véritable réseau territorial et thématique autour du SAGE
- de suivre l'actualité thématique autour de l'eau, des milieux aquatiques, de la politique de l'eau, ainsi que l'actualité des partenaires du SAGE

5. Programme d'action 2016 et orientations budgétaires

Dans la continuité des actions engagées en 2015, le programme d'actions pour l'année 2016 est le suivant :

| Actions | Descriptif des missions | Calendrier prévisionnel |
|---|--|--|
| Etude « Etat des lieux » Phase 3 et 4 Tendance & scénarios Choix de la stratégie | Consolidation du rapport de présentation des scénarios contrastés, choix du scénario stratégique ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Suivi budgétaire ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude | • Janvier à juin 2016 |
| Etude « Inventaire des zones humides » | > Demande de subvention > Lancement de l'appel d'offres et attribution de l'étude > Démarrage de l'étude | • Janvier-mars 2016 • Avril-juin 2016 • Juillet 2016 |
| Etude « Rédaction des documents du SAGE » | > Demande de subvention > Lancement de l'appel d'offres et attribution de l'étude > Démarrage de l'étude | • Mars-avril 2016 • Juillet-septembre 2016 • Oct-Novembre 2016 |
| Réunions des Instances du SAGE | > <u>Commission Locale de l'Eau</u> : 2 réunions <ul style="list-style-type: none"> • Choix de la stratégie du SAGE • Présentation des premiers résultats de l'inventaire des zones humides, Présentation de la méthode de travail pour la rédaction des documents du SAGE | • (Mai-juin 2016) • (Octobre 2016) |
| | > <u>Bureau de la CLE</u> : 3 à 4 réunions | |
| | > <u>Commissions thématiques</u> : 1 sessions de réunions avec les 3 commissions thématiques (qualité de l'eau, Aménagement du territoire, Milieux naturels) | • Février/mars 2016 |
| Communication | > Mise en ligne du site Internet du SAGE Croult Enghien Vieille Mer | • Mars 2016 |

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions il est proposé le budget prévisionnel suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

| | |
|--|-----------------|
| Charges à caractère général | 12 000 € |
| Charges de personnel | 53 000 € |
| Amortissement | 4 500 € |
| Virement à la section d'investissement (023) | 21 500 € |
| TOTAL | 91 000 € |
| <i>Sous-total charges</i> | 65 000 € |

Recettes

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Résultat de fonctionnement (002) | 21 500 € |
| Aides de l'AESN | 32 500 € |
| Participation CD93 | 18 500 € |
| Participation SIARE | 7 500 € |
| Participation SIAH | 11 000 € |
| TOTAL | 91 000 € |
| <i>Sous-total recettes (hors 002)</i> | 69 500 € |

Section d'investissement

Dépenses

| | |
|---|------------------|
| Solde d'exécution de la section d'invest ^t . reporté (001) | 66 000 € |
| Frais d'études « Etat des lieux » | 60 000 € |
| Frais d'études « Inventaire ZH » | 160 000 € |
| Concessions et droits similaires | 12 000 € |
| TOTAL | 298 000 € |
| <i>Sous-total dépenses (hors 001)</i> | 232 000 € |

Recettes

| | |
|--|------------------------|
| Aides de l'AESN - Etat des lieux - Etude ZH | 110 000 € 128 000 € |
| Aides de la Région - Etat des lieux | 34 000 € |
| Amortissement | 4 500 € |
| Virement de la sect° de fonctionnement (autofinancement - 021) | 21 500 € |
| TOTAL | 298 000 € |
| <i>Sous-total recettes (hors 021 et amortissement)</i> | 276 500 € |

>> Les membres de la CLE valide à l'unanimité le programme d'actions et le budget 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Guy MESSAGER



Président de la CLE